



Situation : Écouter un document sur la Fête du Travail en France

La Fête du Travail, célébrée chaque année le 1^{er} mai en France, trouve ses origines dans les mouvements ouvriers du XIX^e siècle, notamment aux États-Unis. En 1886, des grèves importantes à Chicago réclamaient la journée de huit heures de travail : ces événements, ainsi que les violences qui ont suivi, ont contribué à faire du 1^{er} mai un symbole international de la lutte pour les droits des travailleurs.

En 1890, à Londres, la Deuxième Internationale socialiste lance un appel à une journée de mobilisation pour améliorer les conditions de travail, ce qui permet d'ancrer cette date dans les pays industrialisés. En France, le 1^{er} mai devient un jour férié officiel en 1947. Aujourd'hui, cette journée donne lieu à des manifestations organisées par les syndicats dans de nombreuses villes, où les participants revendiquent des droits sociaux et de meilleures conditions de travail. Elle est également associée à la tradition d'offrir du muguet, une fleur porte-bonheur que l'on s'échange entre proches ou que l'on achète souvent dans la rue.

Le 1^{er} mai est le seul jour férié obligatoirement chômé pour tous les salariés. Cela signifie que, en principe, les employeurs ne peuvent pas faire travailler leurs employés ce jour-là. Toutefois, certaines exceptions existent : les secteurs dont l'activité ne peut pas s'arrêter, comme les hôpitaux, les transports, ainsi que les hôtels, cafés et restaurants, sont autorisés à fonctionner. En conséquence, la plupart des commerces, y compris les boulangeries artisanales, restent fermés.

Cette situation provoque actuellement des débats. Les boulangers entrepreneurs ouvriraient parfois leur boutique en vendant des produits préparés la veille ou en travaillant eux-mêmes. Mais ces dernières années, les contrôles ont été renforcés. Ainsi, en 2025, plusieurs boulangeries ont été verbalisées pour avoir fait travailler des salariés le 1^{er} mai, avec des amendes pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros par employé.

Face à cette situation, des parlementaires et le gouvernement ont proposé de modifier la loi afin de permettre à certains commerces, notamment les boulangeries et les fleuristes, d'ouvrir le 1^{er} mai avec des salariés volontaires, tout en encadrant leurs conditions de travail et leur rémunération. L'objectif est de « pouvoir s'adapter aux réalités du terrain » sans remettre en cause le caractère férié et chômé de cette journée. Cependant, cette proposition suscite un débat important dans la société française. Pour de nombreux syndicats, le 1^{er} mai reste un symbole des conquêtes sociales, qui doit être préservé comme une journée de repos et de mobilisation. Ils craignent qu'une ouverture plus large ne réduise la portée de cette date.

Ainsi, chaque année, la Fête du Travail se situe entre mémoire des luttes ouvrières et réalités économiques actuelles, ce qui montre les tensions du monde du travail aujourd'hui.